



ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ



135^e SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF

Washington, D.C., EUA, 1^{er} octobre 2004

RESOLUTION

CE135.R1

MODIFICATION PROPOSÉE DU RÈGLEMENT FINANCIER DE L'OPS

LA 135^e SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF,

Ayant considéré la présentation du Directeur sur les modifications proposées au Règlement financier de l'Organisation panaméricaine de la Santé, document CE135/4; et

Tenant en compte que les modifications seront en concordance avec le Règlement financier adoptée par le 45^e Conseil directeur et apporteront une protection contre les pertes du taux de change,

DÉCIDE :

De confirmer les modifications demandées par le Directeur au Règlement financier de l'Organisation telles qu'elles apparaissent au paragraphe 2 du document CE135/4 et de transmettre le Règlement financier modifié au 46^e Conseil directeur pour son information.

(Réunion unique, le 1^{er} octobre 2004)